



LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES... DES PARTENAIRES ESSENTIELLES

RAPPORT ANNUEL 2007-2008



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



Chaque jour, les infirmières auxiliaires prodiguent des soins infirmiers à la population québécoise. Elles sont des partenaires essentielles au sein de l'équipe de soins.



L'Ordre des infirmières et infirmiers
auxiliaires du Québec a pour mandat
d'assurer la protection du public en
exerçant une surveillance de l'exercice
de la profession par le biais des divers
mécanismes prévus par le Code
des professions et ses règlements.

UNE MISSION VITALE

L'Ordre a aussi pour mission de
favoriser le développement profes-
sionnel de ses membres tout en visant
l'excellence, et ce, afin de contribuer
à l'amélioration de la qualité des
soins et de la santé de la population.

PRÉSENTATION

Montréal, le 6 juin 2008

Monsieur Jacques P. Dupuis

Ministre de la Justice et Procureur général
Responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec
1075, chemine Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, le 6 juin 2008

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,
J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis

Montréal, le 6 juin 2008

Maître Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,
En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL



De gauche à droite, **1^{ère} rangée** : Claude Viet, Éric Bottollier-Lasquin, Nathalie Beaulieu; **2^e rangée** : Jerry Flowers, Laura Kristof, Johanne Lévesque, Nicole Vachon; **3^e rangée** : Josée Bissonnette, Manon Salvas, Annick Désilets, Steve Quirion. **Était absente** : Pierrette Dussault.

ÉQUIPE DE DIRECTION

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Andrée Bertrand,
secrétaire et adjointe à la présidence

Manon Boisvert, inf. aux.,
directrice du Service de l'inspection
professionnelle

François Brady, inf. aux.,
syndic

Nadia Colella,
directrice du Service de
la formation et de l'admission
(depuis le 5 novembre 2007)

Andrée Laporte, directrice du Service
de la formation et de l'admission
(jusqu'au 1^{er} octobre 2007)

Georges Ledoux, avocat, directeur
du Service juridique

Diane Levasseur, directrice du Service
des relations professionnelles

Gaétan Lévesque, directeur
du Service de la recherche

Catherine-Dominique Nantel,
directrice du Service des
communications

Sylvie St-Germain, inf. aux., syndique
adjointe (depuis le 1^{er} juin 2007)

PERSONNEL DE SIÈGE SOCIAL

Nathalie Beaulieu,
secrétaire et agente de bureau

Josée Bissonnette, agente
à la formation et à l'admission

Éric Bottollier-Lasquin,
secrétaire de direction

Annick Désilets, secrétaire de
direction (depuis le 15 janvier 2008)

Pierrette Dussault, secrétaire
de direction (jusqu'au 6 août 2007)

Jerry Flowers, opérateur
en informatique

Laura Kristof, agente à la formation
et à l'admission

Johanne Lévesque,
secrétaire-réceptionniste

Steve Quirion, responsable
du Service informatique

Manon Salvas, secrétaire de direction

Nicole Vachon, agente de bureau

Claude Viet, responsable
des opérations comptables.



Pour les infirmières auxiliaires, le système de santé québécois doit promouvoir l'humanisation des soins.



RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Rapport du président	8
Statistiques	11
Rapport de la direction générale	12
Rapport de la secrétaire	13
Rapport des activités du Bureau	14
Rapport des activités du comité administratif	16
Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle (CIP)	17
Rapport des activités du Bureau du syndic	20
Rapport des activités du comité de discipline	21
Rapport des activités du comité de révision des plaintes	24
Rapport des activités du comité de la formation	25

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat et de sa mission d'assurer la protection du public et le développement professionnel de ses membres.



RÉGIS PARADIS

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE 2007-2008

Afin d'établir ses priorités pour l'année 2007-2008, le Bureau de l'OIIAQ a tenu compte de la situation qui prévaut notamment dans le réseau de la santé. Ainsi, la pénurie de personnel infirmier, les statistiques établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant la planification de la main-d'œuvre (PMO), la croissance du nombre de membres inscrits au Tableau, et la réorganisation du réseau de la santé sont autant de facteurs qui ont influencé les orientations stratégiques privilégiées par l'OIIAQ.

Les objectifs et orientations du plan stratégique pour l'année 2007-2008 sont développés autour de trois axes :

- la réalisation de notre mandat de protection du public
- le développement et le rayonnement de la profession
- la visibilité et la promotion de la profession.

RÉALISATION DU MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC

L'Ordre continue d'assumer ses responsabilités consistant à assurer la protection du public. Au cours de l'année, l'OIIAQ a participé aux travaux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELSQ) concernant la mise à jour du programme de formation *Santé, assistance et soins infirmiers*. Cette révision devenait nécessaire afin de mieux répondre aux besoins changeants du réseau de la santé. L'Ordre s'est acquitté également de son mandat en poursuivant ses efforts pour sensibiliser et informer les membres et candidats à la profession concernant leurs obligations déontologiques.

Inspection professionnelle

Au cours de la dernière année, 1 611 infirmières auxiliaires ont reçu la visite des enquêteurs du Service de l'inspection professionnelle dans le cadre des visites de surveillance générale.

Discipline

Le syndic de l'Ordre a reçu 42 demandes d'enquête et a déposé 11 dossiers devant le comité de discipline.

Formation

Règlement sur la formation continue obligatoire

Le Règlement sur la formation continue obligatoire, entré en vigueur l'année dernière, prévoit l'obligation pour les membres de suivre dix heures de formation continue pour chaque période de référence de 2 ans. Les membres peuvent s'acquitter de cette nouvelle obligation de plusieurs façons, soit par le biais du programme de formation continue offert par l'OIIAQ, la participation au congrès, la formation en cours d'emploi ou la participation à des colloques ou conférences en lien avec l'exercice professionnel.

Au cours de la dernière année, le Service de la formation de l'Ordre a déployé de nombreux efforts pour offrir aux infirmières auxiliaires plusieurs activités de formation leur permettant de remplir leurs obligations en vertu du règlement.

Ainsi, 550 infirmières auxiliaires ont assisté à la journée de formation organisée le 7 juin 2007 à Orford. L'une des conférences portait sur l'hypertension, et l'autre sur la douleur et les opioïdes. De plus, 1 315 membres ont participé à la série de conférences portant sur la prévention des infections nosocomiales, offertes dans différentes régions du Québec.

Formation en ligne

En collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, le Service de la formation a offert deux sessions de formation en ligne d'une durée de 10 heures chacune : l'une portant sur la prévention des infections nosocomiales et l'autre sur les déficits cognitifs. À ce jour, 78 infirmières auxiliaires ont suivi l'une ou l'autre de ces formations.

LE DÉVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Table nationale sur la main-d'œuvre infirmière

À l'automne 2007, le MSSS a mis sur pied la Table nationale sur la main-d'œuvre en soins infirmiers, présidée par M^{me} Francine Girard, doyenne de la faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et composée principalement des représentants suivants : MSSS, AQUÉSS, OIIQ, OIIAQ, FIQ, CSN, CSQ, FTQ et DSI. Le mandat confié aux membres de la Table était de cibler les facteurs d'attraction et de rétention à mettre en place très rapidement dans le réseau de la santé et de faire des recommandations au ministre de la Santé et des Services sociaux au plus tard, le 31 mars 2008.

Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire

L'Ordre a assuré le développement et la mise en place de deux programmes de formation devant permettre aux infirmières auxiliaires d'exercer des activités dans le domaine de l'assistance ventilatoire et de la thérapie intraveineuse.

Entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

Le programme de formation d'une durée de 7 heures, découlant de l'entrée en vigueur du règlement mentionné en titre sera disponible sous peu.

Cette formation est obligatoire lorsqu'une infirmière auxiliaire doit exercer, selon une ordonnance, des activités d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur, en CHSLD, en centre de réadaptation pour personnes ayant une déficience physique et en centre hospitalier auprès d'une clientèle en hébergement ou en réadaptation.

Contribution à la thérapie intraveineuse

Le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* autorise les infirmières auxiliaires à installer un cathéter intraveineux périphérique court, à administrer des solutions intraveineuses sans additif et à installer et irriguer, avec une solution isotonique, un cathéter intraveineux périphérique court, à injection intermittente. Le programme de formation de

21 heures qui habilitera les infirmières auxiliaires à contribuer à la thérapie intraveineuse sera disponible à l'automne 2008.

De plus, le MELSQ modifiera en ce sens le programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers.

Bloc opératoire

L'intégration des infirmières auxiliaires au bloc opératoire sera dorénavant facilitée puisqu'un programme de formation à cet effet est maintenant disponible. Actuellement, ce programme se concentre sur la formation en service interne. Toutefois, des discussions avec l'OIIQ se poursuivent pour intégrer les infirmières auxiliaires également en service externe.

Rencontre avec le Regroupement des directrices de soins infirmiers de la région Montréal-Laval

L'Ordre a été invité à une réunion du Regroupement des directrices et directeurs de soins infirmiers de la région Montréal-Laval. Cette rencontre nous a permis de partager certaines informations et connaître leurs points de vue et préoccupations en regard des nombreux changements qui s'opèrent actuellement dans le réseau de la santé.

LA VISIBILITÉ ET LA PROMOTION DE LA PROFESSION

Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire, 5 mai 2007

L'OIIAQ a accordé une aide financière de 34 475 \$, répartie dans 149 établissements publics et 70 établissements privés pour la tenue des activités dans le cadre de cette journée qui avait pour thème *Plus qu'une profession... une passion!* Comme à chaque année, du matériel promotionnel a été acheminé aux responsables de l'organisation des activités des établissements de santé.

Dans le cadre de cet événement, une vaste campagne publicitaire a été organisée à la radio ainsi que dans les quotidiens, et ce, à travers le Québec. Le service des communications a aussi conclu des ententes permettant l'affichage de messages publicitaires dans le métro de Montréal pour souligner l'événement.

Assemblée générale annuelle 2007

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 8 juin 2007 à l'Hôtel Chéribourg situé à Orford. Plus de 150 infirmières auxiliaires y ont assisté. Dans le cadre de cette assemblée, j'ai présenté le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2006-2007. Les états financiers pour l'année terminée le 31 mars 2007 ont été soumis par la vérificatrice

externe et adoptés par les membres de l'assemblée. La trésorière a présenté son rapport pour l'année 2006-2007.

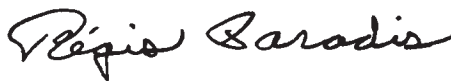
Élection dans la région de Montréal-Laval

Pour combler un poste vacant, les membres du Bureau de l'Ordre ont élu M^{me} Mireille Corriveau à titre d'administrateur de la région de Montréal-Laval. Son mandat se terminera à la clôture de l'assemblée générale annuelle en juin 2009.

REMERCIEMENTS

Toutes ces réalisations n'auraient pu être accomplies sans le soutien et la collaboration des membres de l'OIIAQ. Je tiens à souligner l'engagement des membres du Bureau de l'Ordre ainsi que des cadres et employés du siège social. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises pour cette période.

Le président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.

L'Ordre a assuré le développement et la mise en place de deux programmes de formation devant permettre aux infirmières auxiliaires d'exercer des activités dans le domaine de l'assistance ventilatoire et de la thérapie intraveineuse.

L'intégration des infirmières auxiliaires au bloc opératoire sera dorénavant facilitée puisqu'un programme de formation à cet effet est maintenant disponible.

Renseignements généraux concernant l'année 2007-2008

COTISATION ANNUELLE

Pour l'année 2007-2008, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2007 était de 170 \$.

STATISTIQUES ANNUELLES DE L'OIIAQ, AU 31 MARS 2008

Nombre de permis à l'ouverture

(1^{er} avril 2007): 19 696

Infirmières auxiliaires: 18 044

Infirmiers auxiliaires: 1 652

Nombre de nouveaux permis

délivrés en cours d'année: 2 062

Nombre de non réinscriptions: 2 570 *

Nombre de réinscriptions: 1 338

Nombre total de membres inscrits

au 31 mars 2008: 20 526 **

Infirmières auxiliaires: 18 715

Infirmiers auxiliaires: 1 811

* Ces personnes ont été radiées par le comité administratif pour défaut de paiement de leur cotisation professionnelle dans les délais prévus par la loi.

** 1 838 personnes se sont inscrites pour la première fois au tableau au cours de l'année.

NOMBRE DE MEMBRES DÉTENANT CERTAINS TYPES DE PERMIS

Type de permis	Nombre de membre
Permis temporaire	71 *
Permis temporaire	Aucun **
Permis restrictif	Aucun
Permis restrictif temporaire	Aucun
Permis spécial	Aucun
Permis selon la catégorie	Aucun
Certificat de spécialiste selon la classe	Aucun

* Permis temporaires délivrés en vertu de la Charte de la langue française.

** Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du Code des professions.

MEMBRES FAISANT L'OBJET D'UNE LIMITATION OU D'UNE SUSPENSION D'EXERCICE

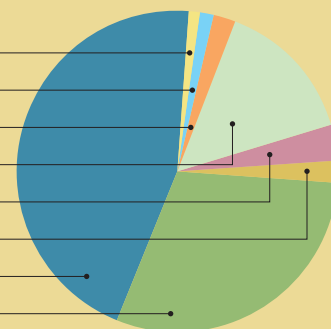
Aucune personne n'était inscrite au tableau avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles.

MEMBRES FAISANT L'OBJET D'UNE SUSPENSION OU D'UNE RÉVOCATION DE PERMIS D'EXERCICE

Aucune personne n'a fait l'objet d'une suspension ou d'une révocation de permis.

Répartition des membres par secteurs d'activités

Cliniques médicales	1.4 %
CLSC	1.2 %
Industrie, enseignement, détention et centre jeunesse	2.2 %
Autres	14.5 %
Agence en SI	3.8 %
Centre de réadaptation	2 %
CHSLD	45 %
CHSGS	30 %



Répartition des membres selon les régions administratives

Région	F	H	Total	%
Bas-St-Laurent	720	87	807	3.9 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	988	85	1 073	5.2 %
Québec	1 787	234	2 021	9.8 %
Mauricie	734	59	793	3.9 %
Estrie	742	56	798	3.9 %
Montréal	3 600	534	4 134	20.1 %
Outaouais	533	43	576	2.8 %
Abitibi-Témiscamingue	312	27	339	1.7 %
Côte-Nord	193	5	198	1 %
Nord-du-Québec	44	3	47	0.2 %

Région	F	H	Total	%
Gaspésie-				
Îles-de-la-Madeleine	390	72	462	2.3 %
Chaudière-Appalaches	1 235	101	1 336	6.5 %
Laval	1 076	84	1 160	5.7 %
Lanaudière	1 199	66	1 265	6.2 %
Laurentides	1 511	90	1 601	7.8 %
Montérégie	2 933	204	3 137	15.3 %
Centre-du-Québec	606	53	659	3.2 %
Hors-Québec	112	8	120	0.6 %
Total	18 715	1 811	20 526	100 %

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation du mandat de l'Ordre et des objectifs fixés par le Bureau, en respectant les principes de saine gestion.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Plusieurs dossiers administratifs ont été traités au cours de la dernière année.

Ressources humaines

La direction générale a notamment :

- procédé à l'embauche de la directrice de la formation et de l'admission
- procédé à l'embauche d'une secrétaire de direction pour le Service de l'inspection professionnelle
- assuré le développement professionnel des employés en facilitant l'accès à la formation continue
- assuré la tenue du comité de gestion lorsque requis
- coordonné les travaux reliés à la planification stratégique et aux plans d'action des différents services et en a assuré le suivi
- assuré le respect de l'application de la convention collective des employés du siège social
- négocié les conditions salariales et avantages sociaux du personnel cadre

Ressources matérielles

La direction générale a aussi :

- assuré la réalisation des travaux de rénovation et d'entretien de l'édifice
- assuré l'achat et la mise à jour du matériel informatique à la fine pointe afin de permettre une meilleure efficacité du travail et un meilleur service aux membres.

Aspect financier

La rigueur quotidienne appliquée au niveau du contrôle des dépenses a permis à l'Ordre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008, de réaliser un surplus de 428 690 \$.

Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion financière ainsi que d'une croissance importante du nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre.

Fonds d'indemnisation

L'Ordre n'a pas créé un tel fonds.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

Tous les membres de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité professionnelle suivant une entente conclue entre l'Ordre et La Capitale Assurances générales.

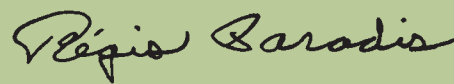
Dans le cadre de ce programme, tout membre est assuré jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

REMERCIEMENTS

Un climat de confiance, de collaboration et un engagement constant de tout le personnel, des administrateurs du Bureau et des membres des comités ont permis de relever avec efficacité les nombreux défis liés à notre mandat et au développement de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire.

La direction générale les remercie sincèrement pour leur dévouement et leur loyauté envers l'organisation.

Le président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le mandat de la secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et les règlements applicables de l'Ordre.

La secrétaire est également responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du Bureau, du comité administratif ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale. Elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du Bureau de l'Ordre.

ÉLECTIONS

Le dépouillement du vote dans le cadre des élections qui se sont tenues aux postes d'administrateurs s'est déroulé le 2 mai 2007. Les résultats sont les suivants :

**Bas-St-Laurent-Gaspésie-
Îles-de-la Madeleine**
Jacques Gaulin

Chaudière-Appalaches
Louise Quirion

Centre-du-Québec
Diane Blanchard

Estrie
Diane Lavers

Québec
Conrad Normand
Ginette Jolin-Poulin
Jacques Sirois

**Saguenay-Lac-St-Jean-
Côte-Nord**
Pierre Martin

Mauricie
Johanne Vincent
(réélue par acclamation)



ANDRÉE BERTRAND

ÉLECTION DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL-LAVAL

Suite à la démission d'un administrateur de la région de Montréal-Laval un appel de candidature a été transmis aux membres de cette région. Le Bureau a élu M^{me} Mireille Corriveau pour occuper le poste d'administrateur jusqu'à la fin du présent mandat en 2009.

AUTRES DOSSIERS

La secrétaire a participé aux travaux concernant la Mobilité de la main-d'œuvre.

Elle a également assisté aux réunions de la Conférence des registraires.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du Code des professions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre pour l'année 2006-2007 a été tenue à Orford le 8 juin 2007.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le Bureau a tenu sept réunions régulières et aucune réunion extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'année 2007-2008.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU

Dossiers professionnels

Le Bureau a adopté :

- le rapport annuel 2006-2007
- le plan stratégique 2007-2008
- le plan d'action 2007-2008
- le calendrier des réunions du Bureau 2008-2009
- le calendrier de visites de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle (CIP) 2008-2009
- le rapport du comité de réflexion sur l'avenir de la profession et celui du comité de la relève
- une résolution afin que les centres de formation professionnelle et/ou les enseignantes s'assurent que la formation destinée aux étudiantes infirmières auxiliaires leur permette de connaître l'ensemble des appareils utilisés pour les prélèvements de sang par ponction capillaire, incluant ceux devant être utilisés uniquement à des fins personnelles et que les centres de formation professionnelle prévoient l'encadrement obligatoire, par des enseignantes ou des professionnelles de la santé, des activités de dépistage auxquelles peuvent participer des étudiantes infirmières auxiliaires dans le cadre ou en marge du programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers*, et ce, afin de se conformer aux règlements de l'OIIAQ

- une résolution afin de transmettre une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELSQ) à l'effet que tous les candidats à l'exercice de la profession détiennent en plus du diplôme SASI, un diplôme d'études secondaires (DES) aux fins de la délivrance d'un permis d'infirmière et infirmier auxiliaire
- le projet d'un nouveau Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires aux fins d'examen préliminaire par l'Office des professions du Québec
- le projet de *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* aux fins d'examen préliminaire par l'Office des professions du Québec
- le *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement* pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires

Le Bureau a approuvé :

- le projet de *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* et le projet de *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une puéricultrice ou une garde-bébé et par d'autres personnes*

Dossiers à caractère financier

Le Bureau a aussi :

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2007
- adopté les prévisions budgétaires pour les années 2008-2009 et 2009-2010
- adopté les conditions de travail du personnel cadre pour l'année 2008
- proposé de retenir les services de la firme PSB à titre de vérificateurs externes pour l'exercice 2007-2008

- adopté diverses recommandations présentées par le comité de surveillance des finances
- autorisé une dépense de 40 000 \$ pour des travaux de rénovation au siège social

ÉLECTIONS ET NOMINATIONS

AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE L'ORDRE

Le Bureau a élu :

- M^{mes} Carmelle Champagne-Chagnon et Lise Therrien ainsi que MM. Conrad Normand et Ghislain M. Dionne à titre de membres du comité administratif pour l'année 2007-2008
- M^{me} Johanne Vincent à titre de membre du comité de surveillance des finances pour une période d'un an et M. Jacques Gaulin, pour une période de 2 ans
- M^{me} Martine Plante à titre de membre du comité de congrès pour une période d'un an
- M. Pierre Martin à titre de membre du comité d'orientation de la revue pour une période de 2 ans
- M^{mes} Louise Quirion, Diane Blanchard et Lyne Plante à titre de membres du comité de réflexion sur l'avenir de la profession pour une période de 2 ans
- M^{me} Nadia Colella à titre de membre du comité de la formation pour une période de 2 ans et par la suite, M^{me} Claire Thouin pour terminer le mandat
- M^{me} Noëlla Huot à titre d'administrateur nommé au comité de révision des plaintes, jusqu'en décembre 2008

Le Bureau a nommé :

- M^{mes} Micheline Trudeau, Sylvie Tremblay, Nicole Poulin et MM. Yvan Lachance et Michel Renaud, à titre de membres du comité de discipline pour une période de 2 ans

NOMINATIONS DU PERSONNEL CADRE

Le Bureau a procédé à la nomination de :

- M^{me} Sylvie St-Germain à titre de syndique adjointe
- M^{me} Nadia Colella à titre de directrice du Service de la formation et de l'admission



De gauche à droite, **1^{ère} rangée** : Conrad Normand, Lise Therrien, Régis Paradis, Andrée Bertrand, Carmelle Champagne-Chagnon, Ghislain M. Dionne. **2^e rangée** : Ginette Jolin-Poulin, Suzanne Lafrenière, Nadia Colella, Martine Plante, Lyne Tétreault. **3^e rangée** : Louise Quirion, Claire Thouin, Lyne Plante, Julie Inkel, Christiane Pineault, Noëlla Huot, Nicole Fiset, Johanne Vincent, Diane Blanchard. **4^e rangée** : Pierre Martin, Jacques Gaulin, Danielle Landreville, Ginette Grisé, Jacques Sirois. **Étaient absentes** : Diane Lavers et Mireille Corriveau

La personne occupant la présidence de l'Ordre est élue au suffrage universel des membres.

PRÉSIDENT

Régis Paradis, inf. aux. (2005-2009)

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région du Bas Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Jacques Gaulin, inf. aux. (2007-2011)

Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
Pierre Martin, inf. aux. (2007-2011)

Région du Centre-du-Québec
Diane Blanchard, inf. aux. (2007-2011)

Région de Québec
Jacques Sirois, inf. aux. (2007-2011)
Ginette Jolin-Poulin, inf. aux. (2007-2011)
Conrad Normand, inf. aux. (2007-2011)

Région Chaudière-Appalaches
Louise Quirion, inf. aux. (2007-2011)

Région de La Mauricie
Johanne Vincent, inf. aux. (2007-2011)

Région de l'Estrie
Diane Lavers, inf. aux. (2007-2011)

Région de la Montérégie
Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux. (2005-2009)
Julie Inkel, inf. aux. (2005-2009)
Christiane Pineault, inf. aux. (2005-2009)

Région de Montréal-Laval
Nadia Colella, inf. aux. (jusqu'au 25 octobre 2007)
Mireille Corriveau, inf. aux. (depuis décembre 2007-2009)
Martine Plante, inf. aux. (2005-2009)
Lyne Tétreault, inf. aux. (2005-2009)
Lise Therrien, inf. aux. (2005-2009)
Claire Thouin, inf. aux. (2005-2009)

Région des Laurentides-Lanaudière
Danielle Landreville, inf. aux. (2005-2009)

Région de l'Outaouais
Lyne Plante, inf. aux. (2005-2009)

Région de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
Suzanne Lafrenière, inf. aux. (2005-2009)

* Les administrateurs élus ne représentent aucun secteur d'activités et leur mandat se termine à la fin de l'assemblée générale annuelle.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Nicole Fiset
Noëlla Huot
Ghislain M. Dionne
Ginette Grisé (jusqu'en février 2008)

Un poste demeure vacant suite à la démission d'un administrateur nommé.

SECRÉTAIRE DU BUREAU

Andrée Bertrand

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif a tenu
10 réunions régulières et 7 réunions
extraordinaires au cours de l'année.

Conformément au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité administratif s'est acquitté des tâches et responsabilités suivantes :

DÉLIVRANCE DE PERMIS ET INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Le comité a notamment :

- procédé à la radiation de 2 570 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau de l'Ordre pour l'année 2007-2008
- autorisé la délivrance d'un permis à 1 838 nouvelles diplômées
- autorisé la délivrance d'un permis à 225 personnes suite à des demandes d'équivalence de diplôme ou de formation (5 demandes d'équivalence de diplôme et 220 demandes d'équivalence de formation)
- réinscrit 1 338 personnes au tableau de l'OIIAQ
- accordé un permis régulier à 59 personnes détenant un permis temporaire
- délivré un permis à 11 personnes en vertu de l'Entente canadienne sur la mobilité de la main-d'œuvre
- refusé la délivrance d'un permis et/ou l'inscription au tableau à une personne suivant les articles 45, 45.1 et 45.2 du Code des professions.

DEMANDES D'ÉQUIVALENCE ET STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Le comité a :

- reconnu 170 demandes d'équivalence partielle
- refusé de reconnaître des demandes d'équivalence à 3 candidats ne répondant pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre
- imposé à 9 personnes la reprise du programme de formation initial Santé, assistance et soins infirmiers.

ASPECT FINANCIER

Le comité a :

- procédé à l'étude et à l'adoption des rapports financiers périodiques
- autorisé la remise, à des organismes sans but lucratif dans le domaine de la santé, de la ristourne reçue de La Capitale dans le cadre de l'entente lui permettant d'offrir aux membres des produits d'assurance et des produits financiers
- autorisé un budget de 18 000 \$ pour les placements publicitaires dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire
- autorisé l'achat d'un serveur *Microsoft Exchange* au montant de 13 143 \$ plus taxes et frais de main-d'œuvre
- autorisé une commandite au montant de 5 000 \$ pour les Olympiades de la formation professionnelle et technique
- autorisé dans le cadre de la formation en ligne, que les frais annuels de connexion à la plateforme de formation pour l'ensemble des usagers soient déboursés par l'Ordre
- autorisé certains travaux de rénovation au siège social

- autorisé un montant de 11 500 \$ pour l'achat et l'implantation d'un programme informatisé afin d'assurer et de faciliter la gestion des inscriptions aux événements de l'OIIAQ.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Le comité a :

- fixé la date de la prochaine assemblée générale annuelle au 6 juin 2008 et a adopté le projet d'ordre du jour
- adopté le calendrier 2008-2009 des réunions du comité administratif
- recommandé au Bureau d'adopter les conditions salariales du personnel cadre pour l'année 2008
- autorisé la modification d'un poste de secrétaire et agente de bureau à temps partiel en poste à temps complet
- autorisé la signature d'une entente de collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin afin d'offrir des activités de formation continue en ligne
- autorisé différentes instances de l'Ordre à communiquer certains renseignements en vertu de la *Loi modifiant la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*
- adopté les nouvelles règles de procédure concernant l'application du *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*.



Membres du comité administratif

De gauche à droite, Conrad Normand, inf. aux., administrateur, Andrée Bertrand, secrétaire du comité, Lise Therrien, inf. aux., vice-présidente, Régis Paradis, inf. aux., président, Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux., trésorière, Ghislain M. Dionne, administrateur nommé

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

Le Comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), tout en privilégiant une approche qui favorise le développement des compétences professionnelles.



MANON BOISVERT

Le Comité peut aussi remplir son mandat par le biais de visites de surveillance générale dans des établissements de santé ou dans le cadre d'une enquête particulière, au cours desquelles il doit évaluer la compétence des infirmières auxiliaires en se basant sur les *Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire*.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le comité a tenu trois réunions. Il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale.

PROGRAMME ANNUEL

DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Le comité a soumis son programme de visites de surveillance générale pour l'année 2007-2008 au Bureau, qui l'a approuvé. À ce programme initialement prévu, une visite a été reportée au calendrier 2008-2009.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Les objectifs poursuivis par le programme de surveillance sont les suivants :

- promouvoir certains aspects fondamentaux auprès des membres tels que la compétence (connaissances et habiletés, jugement, attitude), le respect des règles de déontologie et d'éthique, ainsi que la responsabilité
- repérer et signaler les situations qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population
- inciter les membres à se conformer aux normes généralement reconnues régissant l'exercice de la profession
- promouvoir le perfectionnement professionnel des infirmières auxiliaires.

Les membres du comité

Cheryl Allen, inf. aux., Présidente
Manon Boisvert, inf. aux.

Secrétaire

Jacqueline Lyrette, inf. aux.,
Michèle Rochefort, inf. aux.,

Les enquêteurs

Manon Boisvert, inf. aux.

Directrice du Service de
l'inspection professionnelle
Enquêteur

Cheryl Allen, inf. aux.,
Enquêteur

Madeleine Dussault, inf. aux.,
Enquêteur

Michelle LeBel, inf. aux.,
Enquêteur

Michèle Rochefort, inf. aux.,
Enquêteur

Line Steben, inf. aux.,
Enquêteur

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et services sociaux (CSSS) et les établissements privés nous ont permis de rejoindre environ 1 611 infirmières auxiliaires réparties dans 12 établissements de différentes régions du Québec.

LES VISITES DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE MEMBRES
Bas-St-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 CSSS (3 installations)	62
Saguenay-Lac-St-Jean et Côte-Nord	0	0
Québec	1 CSSS (8 installations) 1 CHSLD	345 53
Chaudière-Appalaches	1 CSSS (7 installations)	169
Mauricie	0	0
Centre-du-Québec	1 CSSS (4 installations)	137
Estrie	1 CSSS (7 installations)	167
Montréal-Laval	1 CHSLD 1 CSSS (5 installations)	19 88
Montérégie	2 CSSS (14 installations) 1 CHSLD	385 16
Laurentides-Lanaudière	1 CSSS (5 installations)	170
Outaouais	0	0
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	0	0

NOTE : Aucun formulaire ou questionnaire n'a été transmis aux membres dans le cadre des visites décrites au tableau apparaissant ci-dessus.

LES VISITES DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et services sociaux (CSSS) * et les établissements privés nous ont permis de rejoindre environ 1 611 infirmières auxiliaires réparties dans 12 établissements de différentes régions du Québec.

* Les CSSS regroupent généralement les CHSGS, les CHSLD et les CLSC

Les enquêteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre en tenant compte de la philosophie et de la politique de gestion des établissements. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, un questionnaire d'évaluation correspondant aux champs

de compétences professionnelles et personnelles a été utilisé par les enquêteurs. Ce questionnaire permet une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ces derniers exercent.

NOMBRE DE RAPPORTS DE VÉRIFICATION DU COMITÉ

15 rapports de vérification ont été dressés par le comité à la suite d'une visite de surveillance générale. Aucun rapport n'a été préparé à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Lorsque des lacunes ont été constatées en cours de visite, le comité émet des recommandations en incitant les infirmières auxiliaires à respecter rigoureusement les politiques, procédures, protocoles en vigueur ou règles de l'art s'appliquant à leur pratique professionnelle. La nature des recommandations retenues par le comité porte principalement sur les aspects suivants :

- la prévention et le traitement des plaies
- l'application rigoureuse des techniques de soins
- la procédure d'administration des médicaments selon les règles de l'art
- l'assiduité dans la pratique d'un processus d'évaluation de la douleur
- la prévention et le contrôle des infections

- la prévention des accidents, notamment la surveillance des usagers, l'entreposage sécuritaire des médicaments préparés, l'utilisation et la disposition adéquates du matériel
- la consignation des informations et observations aux dossiers
- la confidentialité des données transmises.

Un suivi des recommandations est assuré pour les dossiers de visite de surveillance générale le nécessitant.

Les infirmières auxiliaires et/ou le CIIA, conjointement avec la direction des soins infirmiers, doivent produire un compte rendu des moyens qui seront pris pour corriger les lacunes constatées lors des visites de surveillance générale, et ce, dans les 12 mois suivant la réception du rapport de visite. Tout au long de ce processus, le comité prend note des efforts fournis par les infirmières auxiliaires et de l'importance de leurs réalisations. Au besoin, une assistance leur est apportée, notamment sous forme de documentation, référence à divers organismes ou par une visite de relance. Lorsque toutes les mesures nécessaires ont été prises, la direction des soins infirmiers doit en informer le Comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'année, le Comité a étudié 18 plans d'action.

NOMBRE DE DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF SUITE À DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Compte tenu que le Comité n'a formulé aucune recommandation au Comité administratif, ce dernier n'a rendu aucune décision.

ENQUÊTES PARTICULIÈRES SUR LA COMPÉTENCE D'UN MEMBRE

Durant le présent exercice, le Comité n'a reçu aucune demande d'enquête particulière sur la compétence d'un membre et aucun rapport n'a donc été dressé à cet égard.

Conséquemment, aucune recommandation n'a été formulée au comité administratif concernant l'imposition d'un stage et/ou d'un cours de perfectionnement ou d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles.

Au 31 mars 2008, il n'y a aucun dossier en suspens ni à venir.

NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC

Le Comité n'a transmis aucune information au Syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Au cours de cette année, le Comité a :

- débuté le projet de l'Entrevue Orale Structurée (EOS)
- analysé un signalement du Syndic de l'Ordre
- adopté le programme de visites de surveillance générale 2008-2009
- révisé le projet de *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*
- participé au Forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec
- analysé un rapport faisant état des lacunes retenues par le Comité suite aux visites de surveillance générale 2006-2007 dans le cadre du projet d'amélioration de la qualité de l'exercice de la profession (*Statistiques relatives aux lacunes retenues par le CIP 2006-2007*).

Durant le présent exercice, le Comité n'a reçu aucune demande d'enquête particulière sur la compétence d'un membre et aucun rapport n'a donc été dressé à cet égard.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic et la syndique adjointe sont nommés par le Bureau parmi les membres de l'Ordre. Le syndic a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie et aux règlements et détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

DISCIPLINE

Demandes d'enquête :
42 (visant 42 membres)

Plaintes déposées devant
le comité de discipline : 11

Nombre de décisions du syndic
de ne pas porter plainte : 18

Rapports de conciliation
(Code des professions, art. 123.6) : 7

Nombre de dossiers reçus pendant
l'année et demeurant ouverts
à la fin de l'année : 16

USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ ET EXERCICE ILLÉGAL

Infractions relatives à l'usurpation de titre

Demande d'enquête, signalements
et suivi de dossiers : 1
Poursuite pénale : Aucune.

Infractions relatives à l'exercice illégal

Demande d'enquête, signalements
et suivi de dossiers : 13
Poursuite pénale : Aucune.

ÉTAT DE SANTÉ

Aucun dossier concernant l'état
de santé d'un membre n'a été traité
durant l'année.

CONCILIATION ET ARBITRAGE

D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

Aucune demande n'a été déposée
durant l'année.



FRANÇOIS BRADY, SYNDIC



SYLVIE ST-GERMAIN, SYNDIQUE ADJOINTE

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code de déontologie, du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité de discipline a tenu 10 journées d'audience au cours de l'année. 11 plaintes ont été déposées au comité de discipline, dont dix par le syndic et une par la syndique adjointe. Aucune plainte privée n'a été déposée.

NOMBRE ET NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU COMITÉ

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 32 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 32 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Art. 3.01.10 : 1 chef

Le membre doit s'abstenir d'intervenir dans les affaires personnelles de son patient sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence généralement reconnue à la profession, afin de ne pas restreindre indûment l'autonomie de son patient.

Art. 3.02.01 : 1 chefs

Le membre doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité.

Art. 3.04.03 a) : 1 chef

Le membre doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un membre :

- a) est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son patient ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent être défavorablement affectés.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie :

Article 4.01.01 c) : 8 chefs

Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui;

Article 4.01.01 e) : 2 chefs

Faire personnellement un usage immodéré de stupéfiants, de drogues contrôlées, de substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter ses facultés durant l'exercice de ses fonctions;

Article 4.01.01 f) : 1 chef

Distribuer, sans justification, à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient;

Président(e)

M^e Diane Larose, avocate
(depuis le 28 août 2007)

M^e France Bergeron, avocate
(jusqu'au 27 août 2007)

M^e François D. Samson,
avocat (suppléant)

Membres

Sylvie Tremblay, inf. aux.

Yvan Lachance, inf. aux.

Micheline Trudeau, inf. aux.

Michel Renaud, inf. aux.

Nicole Poulin, inf. aux.

Marie-Isabelle Marchand,
inf. aux.

Sylvie St-Germain, inf. aux.
(jusqu'au 30 mai 2007)

Secrétaire

M^e France Joseph, avocate

Article 4.01.01 g) : 14 chefs

S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant alcool, de fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient;

Art. 4.01.01 k) : 1 chef

Abandonner, volontairement et sans raison suffisante, un patient nécessitant une surveillance ou refuser, sans raison suffisante, de fournir des soins et sans s'assurer d'une relève compétente dans le cas où il peut raisonnablement assurer une telle relève;

Art. 4.01.01 l) : 34 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

ARTICLES DU CODE DES PROFESSIONS

Art. 59.2: 1

Nul professionnel ne peut poser un acte dérogoratoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'ordre, ni exercer une profession, un métier, une industrie, un commerce, une charge ou une fonction qui est incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession.

Art. 60.2: 1

Un professionnel ne peut, par quelque moyen que ce soit, faire une représentation fausse, trompeuse ou incomplète à une personne qui recourt à ses services, notamment quant à son niveau de compétence ou quant à l'étendue ou à l'efficacité de ses services et de ceux généralement assurés par les membres de sa profession.

Décision rejetant ou autorisant le rejet d'une plainte

Aucune décision du comité de discipline rejetant ou autorisant le retrait d'une plainte n'a pas été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant l'intimé

Aucune décision du comité de discipline acquittant l'intimé n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant l'intimée sur certains chefs

Dans un dossier, un chef a été retiré. Dans un deuxième dossier, 5 chefs ont été retirés suite à l'autorisation du comité (voir renseignements additionnels au tableau des décisions).

Nombre de recommandations faites par le comité au Bureau

Aucune décision du comité de discipline formulant une recommandation au Bureau n'a été rendue au cours de l'année.

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS DU COMITÉ RENDUES AU COURS DE L'ANNÉE DÉCLARANT L'INTIMÉE COUPABLE ET IMPOSANT UNE SANCTION

Décisions et sanctions rendues à l'égard des dossiers pendants

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
17 chefs	Chefs 1 à 17: Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Chefs 1 à 10, 12, 14, 15 et 16: Radiation temporaire de 8 mois sur chacun des chefs. Chefs 11 et 13: Radiation temporaire d'un mois sur chacun des chefs. Chef 17: Radiation temporaire. Les radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais partagés entre le plaignant et l'intimé.
9 chefs	Chefs 1 à 3 et 9: Art. 3.01.03, 3.01.05, 3.03.01 et 4.01.01 l). Chefs 5 à 8 et 10: Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) - Un chef a été retiré suite à l'autorisation du comité.	Chefs 6 et 10: Radiation temporaire d'une semaine sur chacun des chefs. Chefs 3, 5, 7 et 8: Radiation temporaire de 2 semaines sur chacun des chefs. Chef 1: Radiation temporaire de 3 semaines. Chefs 2 et 4: Radiation temporaire d'un mois sur chacun des chefs. Les radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de l'intimée.
4 chefs	Chefs 1 et 3: Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l). Chefs 2 et 4: Art. 4.01.01 c)	Chefs 1 et 3: Radiation temporaire de 3 semaines sur chacun des chefs. Chefs 2 et 4: Radiation temporaire de 2 semaines sur chacun des chefs. Les radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
3 chefs	Chef 1: Art. 3.01.03., 3.01.05, 3.03.01 et 4.01.01 l). Chefs 2 et 3: Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l).	Chef 1: Radiation temporaire d'un an. Chefs 2 et 3: Radiation temporaire de 6 mois. Les radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de l'intimé.

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
1 chef	Chef 1 : Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 I).	Chef 1 : Radiation temporaire de 2 semaines. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
2 chefs	Chefs 1 et 2: Art. 4.01.01 I)	Chefs 1 et 2: Radiation temporaire de 2 mois. Les radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
5 chefs	Chefs 1 à 5: Art. 3.01.03., 3.01.05, et 4.01.01 I).	Chefs 1 à 5: Radiation temporaire de 6 semaines. Les radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
5 chefs	Chefs 1, 5 et 6: Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a) – Chefs 8 et 9: Art. 4.01.01 I) – 5 chefs ont été retirés suite à l'autorisation du comité.	Chef 1 : Radiation temporaire de 4 mois. Chefs 5 et 6: Radiation temporaire de 6 mois sur chacun des chefs. Chef 8: Radiation temporaire d'un mois. Chef 9: Radiation temporaire de 2 mois. Les radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.

Note: Aucune des décisions précitées n'a été rendue dans le délai prévu à l'article 154.1 du Code des professions.

Sanctions rendues dans les autres cas au cours de l'année

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
3 chefs	Chefs 1 à 3: Art. 3.01.03., 3.01.05, et 4.01.01 I).	Chef 1 : Radiation temporaire de 6 semaines. Chef 2: Radiation temporaire de 2 mois. Chef 3: Radiation temporaire de 4 mois. Les radiations doivent être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.

Note: La décision précitée n'a pas été rendue dans le délai prévu à l'article 154.1 du Code des professions.

DOSSIERS EN ATTENTE D'AUDITION ET/OU EN DÉLIBÉRÉ

À la fin de l'exercice financier, une plainte déposée au cours dudit exercice n'avait pas encore été entendue par le comité de discipline. Il y avait également 11 dossiers en délibéré suite à des auditions tenues avant le 31 mars 2008.

APPEL AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimée peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le comité de discipline. Aucune requête en appel sur la culpabilité n'a été déposée au cours de l'année. Une requête en appel portant sur la sanction a été déposée par l'intimée, mais elle a fait l'objet d'un désistement déposé le 6 septembre 2007.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Membres du comité

Louise Larin, inf. aux.

Claude Picard, inf. aux.

Laura Gariépy, inf. aux.

Nathalie Roy, inf. aux.

Lise Bellemare, administrateur

nommé par l'Office des
professions du Québec
(jusqu'en mai 2007)

Noëlla Huot, administrateur

nommé par l'Office
des professions du Québec
(depuis septembre 2007)

RÉUNION

Aucune demande d'avis relativement à une décision du syndic n'a été déposée au cours de l'exercice financier. Conséquemment, aucune réunion du comité n'a été tenue.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION CONCERNANT LA PROFESSION

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du ministre de l'Éducation, d'examiner et de donner des avis sur toute question relative à la qualité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires.

LE COMITÉ A POUR FONCTIONS DE :

- revoir à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation, le cas échéant, il fait rapport de ses constatations au Bureau
- donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation : sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes d'équivalence de diplôme ou de formation et sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

LE COMITÉ A TENU 2 RÉUNIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2007-2008 ET IL A EXAMINÉ ET/OU DONNÉ DES AVIS PORTANT SUR LES SUJETS SUIVANTS :

- le portrait des écoles publiques et privées 2007-2008
- les épreuves ministérielles
- les exigences prévues par la Charte de la langue française ainsi que les dispositions concernant l'examen de français à l'Office québécois de la langue française (OQLF)
- la réintégration du module Soins mère/nouveau-né dans le programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)
- l'accès aux milieux de stage
- le guide d'organisation pédagogique pour le programme SASI
- les conditions d'admission à l'OIIAQ et au programme SASI
- le plan de réussite du MELSQ

- le projet de *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse
- *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*
- *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec*
- les programmes d'actualisation
- la révision des examens de l'OIIAQ pour les dossiers en reconnaissance d'équivalence
- les outils d'évaluation pour la reconnaissance des acquis
- le plan d'action élaboré par le MELSQ sur la stratégie des effectifs dans le secteur de la santé
- l'ajout de deux écoles dans le réseau des établissements d'enseignement reconnus par le MELSQ offrant le programme SASI, soit le Centre de formation professionnelle de l'Ouest de Montréal à Kirkland et le Centre de formation professionnelle Access situé à Brossard
- le programme de formation à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires au bloc opératoire

Membres du comité

Régis Paradis, inf. aux., président
Claire Thouin, inf. aux., administrateur

Ghislaine Plamondon, responsable du secteur Santé, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (jusqu'en février 2008)

Maryse Quesnel, responsable du secteur Santé, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (depuis février 2008)

Sonia Cliche, directrice adjointe, Centre de formation professionnelle Compétences 2000, représentante de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Maria Caldarella, conseillère pédagogique, Centre de formation professionnelle Pearson Adult and Career Center, représentante pour l'Association québécoise des commissions scolaires

Ont également assisté aux réunions du comité :

Micheline L'Écuyer, directrice du Service de la formation et de l'admission par intérim

Nadia Colella, inf. aux., directrice du Service de la formation et de l'admission (depuis novembre 2007)

Josée Bissonnette, agente au Service de la formation et de l'admission, secrétaire du comité.



Le respect des gens et la qualité des soins sont les priorités des infirmières auxiliaires.



RAPPORT DES ACTIVITÉS DES COMITÉS DU BUREAU

Comité d'orientation de la revue 28

Comité de congrès 28

Comité de réflexion sur l'avenir de la profession 29

Comité de la relève 29

Comité de surveillance des finances 30

COMITÉ D'ORIENTATION DE LA REVUE

Le comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

LE COMITÉ A TENU DEUX RÉUNIONS AU COURS DE L'ANNÉE.

Les publications de l'année 2007-2008 ont reflété les grands dossiers qui ont marqué le développement de la profession d'infirmière auxiliaire. Les membres ont été informés sur les sujets suivants :

- les aspects juridiques reliés à la profession
- les activités de l'Ordre (l'assemblée générale annuelle, le congrès 2008, la Journée de l'infirmière auxiliaire)
- les activités de formation continue
- les activités de représentations de l'Ordre auprès des instances politiques.

En collaboration avec l'équipe de production, le comité a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle maquette. Le résultat : un magazine modernisé et amélioré. Nouveau papier, présentation épurée, mais toujours les mêmes articles de fond sur des sujets qui touchent la profession d'infirmière auxiliaire, des articles concis et des nouvelles brèves qui permettent de suivre les activités de l'OIIAQ, ainsi que les dernières études ou recherches réalisées dans le domaine de la santé. Le comité a également révisé le contenu des publications de l'OIIAQ.

Membres du comité

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Pierre Martin, inf. aux.,
administrateur
Hélène Laprés, inf. aux.
Sophie Dorion, inf. aux.
Catherine-Dominique Nantel,
directrice du Service des
communications.

COMITÉ DE CONGRÈS

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Bureau.

ACTIVITÉS

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2008, le comité de congrès a procédé au choix du thème et du visuel pour les outils de promotion. Le thème choisi a été : Les infirmières auxiliaires... des partenaires essentielles.

De plus, le comité s'est réuni à 2 reprises afin de planifier et coordonner les activités du congrès 2008. Il a procédé au choix des conférences qui seront présentées dans le cadre de cet événement.

Membres du comité

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Danielle Landreville, inf. aux.,
administrateur
Christiane Pineault, inf. aux.,
administrateur
Martine Plante, inf. aux.,
administrateur
Catherine-Dominique Nantel,
directrice du Service
des communications
Manon Salvat, secrétaire
de direction

COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION

Le comité a pour mandat de faire rapport au Bureau au moins une fois l'an sur le rôle et la place des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type d'établissement de santé; sur l'élaboration de scénarios pour assurer l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève, etc. et sur les priorités d'action nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et à venir.

ACTIVITÉS

Le comité de réflexion a tenu 2 réunions au cours de l'année 2007-2008.

Suite à une décision du comité, un questionnaire a été transmis aux direc-

tions des soins infirmiers afin de vérifier si les activités réservées aux infirmières et infirmiers auxiliaires, qui consistent à faire des prélèvements sanguins et contribuer à la vaccination, étaient autorisées dans les établissements.

Membres du comité

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Lyne Plante, inf. aux.,
administrateur
Diane Blanchard, inf. aux.,
administrateur
Louise Quirion, inf. aux.,
administrateur
Lise Danis, inf. aux.
Diane Levasseur, directrice
du Service des relations
professionnelles.

Les résultats du sondage seront publiés dans la revue *Santé Québec*, Été 2008.

Le comité a également suivi et supervisé les travaux du comité de la relève.

COMITÉ DE LA RELÈVE

Le comité de la relève a pour fonctions d'identifier les besoins des infirmières auxiliaires nouvellement admises à la profession, de faire des recommandations au Bureau sur les conditions pouvant favoriser leur intégration dans les établissements de santé et de transmettre des avis au Bureau sur toutes les questions pertinentes les concernant.

ACTIVITÉS

Le comité de la relève a tenu 2 réunions au cours de l'année 2007-2008.

Suite à une décision du comité, un questionnaire a été acheminé aux directions des soins infirmiers afin

d'obtenir des informations concernant la période d'orientation offerte aux infirmières auxiliaires dans les établissements.

Les résultats seront publiés dans la revue *Santé Québec*, Été 2008.

Membres du comité

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Mélanie Côté, inf. aux.
Mathieu Benoit, inf. aux.
Josée Goulet, inf. aux.
Nathalie D'Astous, inf. aux.
Anny Boisjoli, inf. aux.
Christine Rivard, inf. aux.
Diane Levasseur, directrice
du Service des relations
professionnelles
Deux observateurs, membres
du comité de réflexion sur
l'avenir de la profession.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

Le comité de surveillance des finances doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification et lui fait des recommandations, si nécessaire.

LE COMITÉ A TENU QUATRE RENCONTRES AU COURS DE L'ANNÉE.

Il a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds : comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédit, honoraires professionnels. L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels et le fonds de ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au Bureau lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2008-2009 et les a présentées au Bureau.

Les états financiers mensuels et le fonds de ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.

Membres

Jacques Gaulin, inf. aux.,
administrateur et président
du comité

Johanne Vincent, inf. aux.,
administrateur

Suzanne Lafrenière, inf. aux.,
administrateur

Carmelle Champagne-Chagnon,
inf. aux., trésorière
et personne ressource

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
et personne ressource

Andrée Bertrand, secrétaire
de l'Ordre et personne ressource.





Les infirmières auxiliaires du Québec, des professionnelles dynamiques et engagées dans le changement.



RAPPORT DES ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ORDRE

Service de la formation	34
Service de l'admission	35
Service des relations professionnelles	37
Service de la recherche	39
Service des communications	40
Service juridique	42

SERVICE DE LA FORMATION

Le Service de la formation a pour mandat d'une part, de s'assurer que le programme de formation initiale *Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)* réponde aux besoins du marché du travail, et, d'autre part, de maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service de la formation durant l'année 2007-2008 ont été les suivantes :

Formation initiale

- Poursuivre les démarches afin d'assurer le développement et la visibilité du programme d'étude
- S'assurer que toutes les écoles de formation dispensent le programme SASI conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
- Assurer la promotion du programme d'études SASI auprès des conseillers pédagogiques, aides pédagogiques individuels, Emploi-Québec, etc.
- Assurer la remise de la Médaille du Mérite à l'étudiante qui s'est le plus distinguée durant sa formation
- Participer à la validation du nouveau programme SASI avec les représentants du MELS
- Participer à titre de juge en chef aux Olympiades régionales de la formation professionnelles et technique qui se sont déroulées au pavillon St-Raymond de l'école des Métiers des Faubourgs-de-Montréal
- Assurer la mise à jour des fiches écoles, notamment concernant le nombre d'élèves et de cohortes dans chaque école et centre de formation professionnelle qui dispensent le programme SASI
- Assister à des rencontres de validation des programmes de formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse et l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

- Participer avec le conseiller juridique à une présentation concernant le Code de déontologie à l'intention d'étudiants inscrits au programme SASI.

Formation continue

Le Service de la formation de l'Ordre a développé un protocole d'entente avec les commissions scolaires relativement au programme de formation continue offert annuellement par l'Ordre à tous ses membres.

De plus, le service a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de formation continue, portant sur divers sujets. Il a plus particulièrement organisé et tenu, entre le 12 février et le 31 mars 2008, 13 conférences portant sur la prévention des infections nosocomiales.



NADIA COLELLA



ANDRÉE LAPORTE

Titre de la formation	Participants
Ateliers sur les techniques de soins infirmiers *	22
RCR *	16
Prévention des infections *	13
Loi 90 (prélèvements sanguins, installation d'un tube nasogastrique et administration de vaccins) *	18
Soins à la mère et au nouveau-né *	29
Soins reliés au traitement des plaies *	224
Rédaction de notes au dossier et communication interprofessionnelle *	17
Pharmacothérapie *	35
Hypertension	550
Douleur et l'administration d'opioïdes.	550
Prévention des infections nosocomiales (jusqu'au 31 mars 2008) (13 conférences)	1315
TOTAL :	2789

* Formations offertes par les commissions scolaires en vertu d'une entente conclue avec l'Ordre.

Toutes les formations précitées sont des activités de formation admissibles en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Formation en ligne

En partenariat avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, il a aussi offert deux sessions de formation en ligne d'une durée de 10 heures chacune. 10 personnes ont suivi la formation portant sur les infections nosocomiales et 68, celle relative aux déficits cognitifs.

Formation continue obligatoire

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires* est en vigueur depuis le 29 mars 2007 et prévoit que tout mem-

bre doit suivre 10 heures de formation pour chaque période de référence. La première période de référence a débuté le 1^{er} avril 2007 et se terminera le 31 mars 2009. Étant donné que cette dernière n'est pas terminée, aucune sanction n'a donc été imposée.

Actualisation et perfectionnement – Application du Règlement sur les cours et stages de perfectionnement

Le comité d'études de demande de reconnaissance d'équivalence a examiné 150 demandes d'actualisation, et ce, conformément au règlement en vigueur. Dans deux cas, il a recommandé au comité administratif d'obliger le membre à suivre un programme de formation à distance d'une durée de 420 heures.

Dans les 148 autres cas, sur une base volontaire, il a été recommandé aux personnes de s'inscrire auprès des centres de formation professionnelle de leur région pour suivre le programme d'actualisation de 540 heures.

Le comité a aussi recommandé au comité administratif d'imposer à 9 personnes l'obligation de reprendre le programme de formation initiale d'une durée de 1800 heures.

Enfin, le service a procédé à l'implantation des nouvelles procédures applicables après l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement* pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

SERVICE DE L'ADMISSION

Le Service de l'admission a pour mandat d'étudier les dossiers de demandes d'admission en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis, du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OIIAQ et veiller, lorsque requis, à l'application du Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU SERVICE DE L'ADMISSION DURANT L'ANNÉE 2007-2008 ONT ÉTÉ LES SUIVANTES:

Demandes de délivrance de permis pour les diplômés du Québec (SASI)

Le Service de l'admission a traité 1 838 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme Santé, assistance et soins infirmiers donnant ouverture à la délivrance d'un permis par l'Ordre. Le comité administratif a délivré un permis et procédé

à l'inscription de 1 838 personnes au tableau de l'Ordre.

Demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre

Au cours de l'année, le comité administratif a procédé à la réinscription au tableau de 1 338 infirmières auxiliaires dont les demandes ont été examinées conjointement par la secrétaire de l'Ordre et le Service de l'admission.

Comité d'étude des demandes de reconnaissance d'équivalence

Le comité a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplômes et de la formation et de formuler des recommandations au comité administratif. Le comité est formé des personnes suivantes :

Membres

Micheline Busque, inf. aux. et inf.
Enseignante
Suzie Hudon, inf.
Enseignante

Ont aussi assisté aux réunions du comité:

Nadia Colella, inf. aux.
Directrice du Service de la formation et de l'admission.
Laura Kristof
Agente à la formation et à l'admission.

TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE

Étude des dossiers

Le comité d'étude des équivalences a tenu 12 réunions et analysé au cours de l'année 409* demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

Ces demandes se détaillent comme suit :

- 192 dossiers relatifs à une demande de reconnaissance partielle d'équivalence de formation
- 203 dossiers où les candidats ont été convoqués à un examen en vue de formuler une recommandation appropriée
- 11 dossiers pouvant être traités en vertu de l'Accord canadien sur la mobilité de la main-d'œuvre;
- 3 dossiers ont fait l'objet d'un refus étant donné qu'ils ne respectaient pas les exigences prévues par la loi ou les règlements
- 11 demandes ont été reçues au cours de l'année et n'ont pas encore fait l'objet d'une décision à la fin de l'année.

* Ces dossiers n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une recommandation au comité administratif au cours de l'année.

Recommandations faites au comité administratif de l'Ordre par le comité d'études des équivalences au cours de la même année

Pour compléter l'étude de leur dossier, 12 sessions d'examen ont eu lieu auxquelles 312 candidates se sont présentées.

Mesures prises pour assurer la délivrance de permis aux personnes diplômées à l'étranger

Le service a collaboré avec le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre immigrante (CAMO) et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour développer des outils d'évaluation et des programmes de formation afin de faciliter et d'accélérer l'accès au marché du travail pour les diplômés hors Canada.

De plus, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le Service a poursuivi ses travaux de conception d'un nouvel examen d'admission et d'un guide préparatoire à l'intention des personnes diplômées à l'étranger.

Pour l'instant, l'Ordre n'a pas jugé opportun d'avoir recours aux pouvoirs réglementaires prévus aux paragraphes q) et r) de l'article 94 du Code des professions étant donné que les moyens déjà prévus au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation* lui permettent de traiter toutes les demandes qui lui sont transmises par les personnes diplômées à l'étranger.

Accord canadien sur la mobilité de la main-d'œuvre

L'OIIAQ a signé une entente depuis décembre 2001 avec les organismes et ordres régissant l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire afin de faciliter la délivrance de permis aux candidats provenant des autres provinces et territoires.

Autres dossiers

Le service, en collaboration avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM), a mis en place diverses mesures afin d'accélérer le processus de reconnaissance d'équivalence et l'accès à la formation manquante.

Il a de plus assuré la mise à jour des statistiques et des procédures d'admission à la profession des nouveaux candidats. Il a aussi participé à l'implantation de nouveaux programmes informatiques pour faciliter le traitement des demandes d'admission.

Nature des demandes	Nombre
Recommandations portant sur la délivrance d'un permis suite à l'examen de demandes d'équivalence	225*
Recommandations de reconnaissance partielle d'équivalence de formation	170
Recommandations refusant la délivrance d'une demande de reconnaissance d'équivalence	3
Total	398

* 220 recommandations concernent des demandes d'équivalence de formation et 5 des demandes d'équivalence de diplôme. Une demande de reconnaissance d'équivalence de formation a été refusée par le comité administratif. 115 demandes provenaient de candidats du Canada et 110 de candidats provenant de l'extérieur du Canada. Sont inclus dans le nombre de 225, 11 dossiers de personnes bénéficiant de l'Accord canadien sur la mobilité de la main-d'œuvre.

SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le Service des relations professionnelles a pour mandat de conseiller et informer les membres sur tous les aspects reliés à leur pratique professionnelle et promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le Bureau de l'Ordre.



DIANE LEVASSEUR

RÔLE CONSEIL

La directrice du Service des relations professionnelles joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Son rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau sur :

- le champ de pratique et les activités réservées aux infirmières auxiliaires
- le fonctionnement des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA)
- toutes autres questions relatives à la profession.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS

DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2007-2008 ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

Promotion et développement de la profession

Dans le cadre des activités visant à promouvoir la profession, le service a :

- participé aux travaux de la *Table nationale de la main-d'œuvre en soins infirmiers* ainsi qu'aux comités sur les conditions d'exercice et sur l'organisation du travail et l'utilisation des compétences du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

- participé aux travaux du comité conjoint entre l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) qui ont conduit à l'élaboration d'un projet de règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire, concernant l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur et la contribution à la thérapie intraveineuse;
- participé au comité conjoint OIIQ-OIIAQ pour déterminer les dossiers prioritaires à traiter au cours de la prochaine année
- participé aux échanges avec le MSSS pour discuter des modalités et conditions concernant le financement des activités de formation reliées à la thérapie intraveineuse

Comités des infirmières et infirmières auxiliaires (CIIA) et Commissions infirmières régionales (CIR)

À l'intention des CIIA et des CIR, le service a :

- organisé le colloque à l'intention de membres des CIIA
- collaboré à la rédaction des trois bulletins d'information *Le Babillard – Nouvelles CIIA*
- planifié et organisé une activité à l'intention des infirmières auxiliaires membres CIR.

Rencontres avec des membres, enseignants et étudiants

Le Service des relations professionnelles a participé à des rencontres d'information à l'intention :

- des membres
- des membres des CIIA
- des directions de soins infirmiers
- de représentants syndicaux
- des professeurs au programme SASI.

Comité de réflexion sur l'avenir de la profession et comité de la relève

Le Service des relations professionnelles a :

- planifié et organisé les réunions du comité de réflexion sur l'avenir de la profession
- effectué un sondage portant sur 2 activités réservées
- planifié et organisé les réunions du comité de la relève
- effectué un sondage portant sur la période d'orientation accordée aux infirmières auxiliaires.

Journée de l'infirmière auxiliaire

Le Service des relations professionnelles a :

- planifié les activités reliées à la Journée de l'infirmière auxiliaire le 5 mai 2007 (aide financière et matériel promotionnel)

- participé à titre de conférencière à différentes activités organisées dans les établissements

AUTRES ACTIVITÉS

Le service a également :

- participé aux échanges avec les représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELSQ) concernant la révision du programme de formation SASI
- préparé à l'intention des membres un document d'information portant sur le plan thérapeutique infirmier
- collaboré à l'organisation de la journée de formation du 7 juin 2007
- assuré le suivi de la préparation du contenu du programme de formation pour exercer les activités d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur
- assuré le suivi de la préparation du contenu du programme de formation pour exercer les activités reliées à la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse
- participé aux échanges avec le MSSS et la Commission scolaire de Montréal dans le cadre de la préparation du programme de formation pour l'intégration des infirmières auxiliaires au bloc opératoire
- assisté aux journées de formation, *Mieux décider pour mieux protéger le public*, organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)
- représenté l'Ordre au Sommet de la Santé organisé par le Collège des médecins
- assisté au colloque organisé par le CHUM intitulé *Un souffle nouveau pour la pratique infirmière*, le 28 septembre 2007
- transmis de l'information à la journaliste Anne-Louise Dépatie de Radio-Canada dans le cadre de la préparation d'un reportage portant sur l'organisation des soins et l'intégration des infirmières auxiliaires dans de nouveaux secteurs d'activités
- organisé une rencontre avec le regroupement des directrices de soins de la région de Montréal-Laval
- préparé des notes pour des entrevues avec les médias en collaboration avec la directrice des communications
- rencontré M. Éric Caire, député de la Peltrie et porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et de services sociaux.

Le Service des relations professionnelles a participé aux échanges avec le MSSS et la Commission scolaire de Montréal dans le cadre de la préparation du programme de formation pour l'intégration des infirmières auxiliaires au bloc opératoire

SERVICE DE LA RECHERCHE

Le Service de la recherche est chargé de développer un fonds documentaire sur la profession d'infirmière auxiliaire, de réaliser les recherches, analyses et évaluations nécessaires aux activités des comités et services de l'Ordre, ainsi que d'encadrer les travaux de recherche menés par les consultants externes.

ACTIVITÉS

Les activités du service ont principalement porté sur l'analyse de l'effectif de l'Ordre aux plans national et régional, le suivi des travaux de la planification de la main-d'œuvre (PMO) infirmière auxiliaire, l'analyse des politiques budgétaire et financière du gouvernement, le mode d'allocation des ressources aux établissements de soins de longue durée, l'utilisation des infirmières auxiliaires dans les soins à domicile, une comparaison des dépenses de santé au Québec avec les principaux pays industrialisés, la pénurie du personnel infirmier et l'actualisation de la revue de la littérature sur les éléments critiques touchant la profession et sur divers autres dossiers dont les grandes problématiques du secteur de la santé au Québec.

TABLEAU DES MEMBRES

Le service a oeuvré à l'harmonisation des données transmises à l'Institut canadien d'information sur la santé.

Le service a effectué, en collaboration avec le Service de l'informatique, un document intitulé *Établissements et installations du réseau de la santé et des services sociaux en date du 12 septembre 2007*.

EFFECTIF DE L'ORDRE

Le service a produit, en collaboration avec le Service de l'informatique, une analyse du membership de l'Ordre au 31 mars 2007. Des rapports ont été produits dans le cadre de cette activité soit *Statistiques des membres selon diverses caractéristiques par région administrative du Québec 2006-2007*, *Caractéristiques de l'effectif de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec 2006-2007* et *Statistiques régionales et nationales 2006-2007* (16 rapports).

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE INFIRMIÈRE AUXILIAIRE (PMO)

Le service a assuré le suivi des travaux de la PMO en soutenant par divers moyens la position de l'Ordre, en analysant les données les plus récentes et en produisant divers rapports dont *Les infirmières auxiliaires: document statistique sur leur place dans les soins infirmiers et la dynamique de leur marché de l'emploi*.

ANALYSES BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Le service assure un suivi des dernières décisions des gouvernements en matière de santé par la cueillette et l'analyse des données pertinentes.

MODE D'ALLOCATION DES RESSOURCES AUX ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE LONGUE DURÉE

Le service a réalisé une étude intitulée *L'hébergement et les soins de longue durée en établissement au Québec*:



GAÉTAN LÉVESQUE

évolution et tendances de la clientèle, des normes d'hébergement et du financement – Comparaisons nationales et internationales.

SOINS À DOMICILE

Le service a produit un document intitulé *Les infirmières auxiliaires en soins à domicile au Québec: comparaisons canadienne et américaine*.

DÉPENSES DE SANTÉ

Le service a produit un document intitulé *Dépenses de santé des pays du Groupe des 7 (G-7): comparaisons avec le Québec sur deux décennies*.

PÉNURIE DE PERSONNEL INFIRMIER

Le service a produit un document intitulé *Personnel infirmier professionnel par établissement du réseau public de la santé au Québec 2005-2006 selon divers critères*.

ACTUALISATION DE LA REVUE DE LA LITTÉRATURE PORTANT SUR LES ÉLÉMENTS CRITIQUES DE LA PROFESSION

Le service a continué le travail entrepris précédemment en améliorant le fonds documentaire portant sur diverses problématiques touchant l'environnement de la profession infirmière auxiliaire.

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Le Service des communications a pour mandat de promouvoir la profession et assurer une image adéquate de l'Ordre en fonction des orientations et priorités émises annuellement par le Bureau et les membres.



CATHERINE-DOMINIQUE NANTEL

FONCTIONS

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, des membres du Bureau et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation.

Le service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite des objectifs du plan stratégique de l'Ordre.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service des communications durant l'année 2007-2008 ont été les suivantes :

RELATIONS DE PRESSE

Le service a répondu à toutes les demandes de journalistes et a organisé les entrevues au besoin.

De plus, en collaboration avec le Service des relations professionnelles, le service a préparé des notes dans le cadre d'un reportage, portant sur l'organisation des soins et l'inté-

gration des infirmières auxiliaires dans de nouveaux secteurs d'activités, présenté par Anne-Louise Despaties, journaliste à la télévision de Radio-Canada.

PUBLICITÉ ET PROMOTION

Placements médias

Le Service des communications a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat d'espaces publicitaires dans les publications suivantes :

- le magazine Mode d'Emploi
- les Carrières d'avenir 2008, Éditions Jobboom
- le Palmarès des Carrières 2008, Septembre Éditeurs
- le Programme du colloque de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

Commandite

Une commandite a été accordée dans le cadre des 10^e Olympiades de la formation professionnelle et technique qui se dérouleront en mai 2008.

Le service assure, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite des objectifs du plan stratégique de l'Ordre.

Exposition

L'Ordre a participé à titre d'exposant aux événements suivants :

- Salon Éducation Formation Carrières à Montréal en octobre 2007
- Salon Exploration Carrières à Gatineau en octobre 2007.

ÉVÉNEMENTS DE L'ORDRE

Journée de l'infirmière auxiliaire, 5 mai 2007

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2007, une vaste campagne publicitaire a été organisée à la radio ainsi que dans les quotidiens, et ce, à travers le Québec. Le service a aussi diffusé un communiqué de presse et des messages publicitaires dans le métro de Montréal pour souligner l'événement. Le thème était *Plus qu'une profession... une passion!*

Dès l'automne 2007, le thème, *Les infirmières auxiliaires... des partenaires essentielles*, et le visuel de la journée de l'infirmière auxiliaire pour l'année 2008 ont été choisis.

Journée de formation continue

Le Service des communications a assumé la planification, l'organisation et la logistique de la journée de formation continue qui s'est déroulée à Orford le 7 juin 2007. Près de 550 membres ont participé à l'événement.

Assemblée générale 2007

Le Service a assumé l'organisation et la logistique de cet événement.

Congrès 2008

Dès l'automne 2007, le service a collaboré au choix des conférences qui seront présentées dans le cadre du congrès des 4 et 5 juin 2008.

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2007, le Service des communications a organisé une vaste campagne publicitaire à la radio ainsi que dans les quotidiens, et ce, à travers le Québec.

PUBLICATIONS

Dépliant informatif sur la profession

Le service a révisé la rédaction et coordonné la production d'un nouveau dépliant informatif sur la profession et la formation *Santé, assistance et soins infirmiers*. Ce document est distribué dans le cadre des salons sur l'emploi.

Revue Santé Québec

En plus d'assumer la rédaction et la publication de la revue *Santé Québec*, le service a coordonné et participé à l'élaboration d'une nouvelle maquette.

Le Babillard – Nouvelles CIIA

Le service a participé à la rédaction des textes et assumé la publication de trois bulletins *Le Babillard*.

Rapport annuel

Le service a participé à la rédaction, la révision de textes, la coordination et le montage du rapport annuel et en collaboration avec le graphiste, à l'élaboration du visuel et au choix des images.

Pochette d'accueil

Le service a élaboré un projet visant à modifier la pochette d'accueil des nouveaux membres et en a assuré la réalisation. En effet, tous les documents devant être remis aux nouveaux membres ont été regroupés sur un Cédérom. Cette nouvelle façon de faire engendre une importante économie de papier et de frais postaux.

OUTILS DE COMMUNICATIONS

Site Internet

Le service a procédé à la révision du site et supervisé la mise en ligne de nouveaux textes lorsque requis.

Comité de congrès et comité d'orientation de la revue

Le Service des communications a planifié et organisé les réunions de ces comités.

PARTICIPATIONS À DES ÉVÉNEMENTS

La directrice des communications a :

- assisté aux journées de formation, *Mieux décider pour mieux protéger le public*, organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)
- assisté au colloque organisé par le CHUM intitulé *Un souffle nouveau pour la pratique infirmière*, le 28 septembre 2007
- participé à deux rencontres, organisées par le Forum des communications du CIQ, dans le cadre du projet de formation sur la prise de parole à l'intention des dirigeants, plus particulièrement des présidents, des ordres professionnels.

SERVICE JURIDIQUE

Le Service juridique a pour mandat de conseiller les services et les différentes instances de l'Ordre et de donner des opinions et avis juridiques sur toute question les concernant.

FONCTIONS

L'avocat du Service juridique agit comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire ainsi que pour les infractions visées à l'article 189 du *Code des professions*. Il fait de même dans les dossiers reliés à l'état de santé des membres en vertu de l'article 48 et suivants du *Code des professions*.

Il conseille et représente également le syndic et/ou la syndique adjointe dans toutes les affaires disciplinaires.

RÔLE CONSEIL

Le conseiller juridique joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Il participe régulièrement à la préparation de correspondance, documents, rapports et mémoires devant être transmis aux différents ministères et organismes.

ACTIVITÉS

Les principales activités du Service juridique durant l'année 2007-2008 ont été les suivantes :

Le conseiller juridique a participé à deux rencontres du comité conjoint OIIQ/OIIAQ pour déterminer les dossiers prioritaires à traiter au cours de la prochaine année.

Activités réglementaires

Le conseiller juridique a transmis à l'Office des professions du Québec, pour examen et approbation ou pour examen et recommandation au gouvernement en vue de leur approbation, les règlements suivants :

- le *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation pour la délivrance d'un permis par l'OIIAQ*. Ce règlement est toujours en attente d'approbation par le gouvernement.
- le nouveau *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement*. Ce règlement a été approuvé le 18 octobre et est entré en vigueur le 22 novembre 2007.

Le Service juridique a poursuivi ses travaux concernant :

- le nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*;
- le nouveau *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle*;
- Le *Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis*.



GEORGES LEDOUX

Rencontres avec les ministères et organismes

Le conseiller juridique, en présence du président et/ou de la directrice du Service des relations professionnelles, a assisté à une ou des rencontre(s) :

- avec des représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports du Québec (MELSQ) concernant la révision du programme de formation *Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)*;
- avec M^{me} Sylvie Hains, directrice à la planification et des soins infirmiers et M^{me} Yola Dubé de la Direction générale du personnel réseau et ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux et avec M^{me} Lise Moreau du Cabinet de M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) pour discuter des modalités et conditions concernant le financement des activités de formation continue des infirmières auxiliaires;
- du Comité consultatif clinique (CCC) du MSSS concernant le Dossier de santé informatisé du Québec (DSQ) (8 rencontres);
- avec M. Éric Caire, député de la Peltrie et porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et de services sociaux;
- du MSSS concernant le projet de règlement relativement à la certification des résidences privées pour personnes âgées.

Rencontres avec les membres, les enseignantes et les étudiantes du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)

Le conseiller juridique a assisté à plusieurs rencontres pour faire une présentation concernant le Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires et le système professionnel avec :

- les enseignantes et étudiantes de l'École des métiers des Faubourgs (Pavillon St-Raymond : 2 rencontres et Pavillon St-Henri), de l'Institut Santé Régie à Longueuil et du Centre de formation professionnelle Performance Plus de Lachute.

TRAVAUX DU COMITÉ CONJOINT ORDRE DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES DU QUÉBEC (OIIAQ)/ORDRE DES INFIRMIERS ET INFIRMIERS DU QUÉBEC (OIIQ)

Le conseiller juridique, en collaboration avec la directrice du Service des relations professionnelles, a participé aux travaux du comité conjoint OIIAQ/OIIQ portant sur les dossiers suivants :

Règlement d'autorisation permettant l'entretien par l'infirmière auxiliaire d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

Les discussions avec les représentantes de l'Ordre des infirmières et infirmières du Québec (OIIQ) relativement à l'élaboration d'un règlement d'autorisation permettant l'entretien, suivant certaines conditions, par l'infirmière auxiliaire d'une trachéostomie reliée à un ventilateur ont été complétées. Ce règlement a été approuvé par le gouvernement et est entré en vigueur le 6 septembre 2007.

Le Service juridique a collaboré avec le Service des relations professionnelles, à la préparation et au suivi du contenu du programme de formation permettant l'infirmière auxiliaire d'exercer les activités d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur.

Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse

Les discussions avec les représentantes de l'Ordre des infirmières et infirmières du Québec (OIIQ) relativement au contenu d'un règlement d'autorisation de l'OIIQ devant permettre à l'infirmière auxiliaire d'exercer certaines activités dans le cadre de la thérapie intraveineuse se sont également terminées et le projet de règlement a été publié à la Gazette officielle du Québec le 3 octobre 2007. À la fin de l'exercice financier, ce règlement n'avait pas encore été approuvé par le gouvernement. Il est toutefois prévu que ce règlement sera prochainement approuvé.

Le Service juridique a collaboré avec le Service des relations professionnelles, à la préparation et au suivi du contenu du programme de formation permettant à l'infirmière auxiliaire d'exercer les activités prévues par ce règlement.

Le conseiller juridique a aussi participé à deux rencontres du comité conjoint OIIQ/OIIAQ pour déterminer les dossiers prioritaires à traiter au cours de la prochaine année.

AUTRES ACTIVITÉS

Le conseiller juridique a également :

- participé à une rencontre de formation destinée aux infirmières auxiliaires siégeant aux commissions infirmières régionales des agences de la santé et des services sociaux des différentes régions du Québec;

- été présent le 2 mai 2007 pour assister la secrétaire de l'Ordre pour le dépouillement du scrutin dans le cadre des élections des membres du Bureau de l'OIIAQ de différentes régions du Québec;
- été présent à des rencontres dans le cadre de la journée du 5 mai au CSSS Haut-Richelieu-Rouville à Rouville et à St-Jean-sur-Richelieu, au CSSS des Etchemins (CLSC-CHSLD du Lac Etchemin), au congrès de l'Association québécoise des enseignantes en santé (AQPS) ainsi qu'au Colloque organisé par le CFP Pozer pour faire une présentation concernant les responsabilités de l'infirmière auxiliaire dans le cadre du plan thérapeutique infirmier (PTI);
- assisté au Colloque des dirigeants des ordres professionnels organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec *Mieux décider pour mieux protéger le public* ainsi qu'au Colloque organisé par le CHUM *Un souffle nouveau pour la pratique infirmière*;
- assisté à une rencontre avec le regroupement des directrices et directeurs de soins infirmiers de la région Montréal-Laval afin de fournir des informations concernant les divers règlements autorisant l'exercice de nouvelles activités à l'infirmière auxiliaire ainsi que les règlements relatifs à la formation continue obligatoire et aux cours et stages de perfectionnement.



L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec compte plus de 20 000 membres oeuvrant dans les différents établissements du réseau de la santé.



BILAN FINANCIER

Rapport de la trésorière	46
Rapport des vérificateurs	47
Bilan	48
État des résultats	49
État de l'évolution des soldes de fonds	50
Notes afférentes aux états financiers	51
Tableau des charges – Fonds d'administration	54

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité administratif et au Bureau.

Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le comité de surveillance des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de services
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables
- vérification périodique
- présentation des états financiers mensuels au comité administratif
- présentation des états financiers périodiques au Bureau
- vérification bisannuelle de la situation financière par le Comité de surveillance des finances
- adoption des états financiers vérifiés par le Bureau
- vérification externe annuelle par la firme de vérification PSB et présentation de son rapport au Bureau et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2008 affiche des revenus du Fonds d'administration de 3 744 137 \$, ce qui signifie une augmentation de 180 785 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 3 353 293 \$, soit une augmentation de 155 288 \$ par rapport à l'exercice précédent.

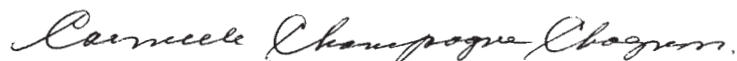
L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2008 est de 390 844 \$ pour le Fonds d'administration et de 428 690 \$ pour l'ensemble des fonds.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité administratif et présentation au Bureau. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a de plus été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre, afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter si nécessaire les correctifs.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2007-2008.

La trésorière,



Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.



CARMELLE CHAMPAGNE-CHAGNON

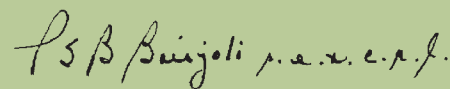
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
**L'Ordre des infirmières et infirmiers
auxiliaires du Québec**

Nous avons vérifié le bilan de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2008 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. B. Bujoli' followed by some less legible characters.

Comptables agréés
Montréal, le 24 avril 2008

BILAN

Au 31 mars 2008

2008

2007

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle			
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme					
Encaisse	486 126	500 000	1 274 286	2 260 412	2 300 286
Placements détenus jusqu'à échéance (note 3)	2 400 000	–	–	2 400 000	1 800 000
Débiteurs	146 914	–	–	146 914	109 720
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes	–	–	47 875	–	–
Frais payés d'avance	55 008	–	–	55 008	97 067
Ristournes à recevoir	–	47 875	–	47 875	29 647
	3 088 048	547 875	1 322 161	4 910 209	4 336 720
Placements disponibles à la vente (note 4)	1 636 342	–	–	1 636 342	1 605 015
Immobilisations corporelles (note 5)	617 750	–	–	617 750	561 332
Total de l'actif	5 342 140	547 875	1 322 161	7 164 301	6 503 067
Passif à court terme					
Créditeurs	420 434	–	7 285	427 719	376 958
Dû à l'Office des professions du Québec	442 501	–	–	442 501	365 369
Cotisations perçues d'avance	2 228 047	–	–	2 228 047	2 134 757
Apport reporté	–	–	–	–	10 256
Dû au Fonds de prévention	–	47 875	–	–	–
	3 090 982	47 875	7 285	3 098 267	2 887 340
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	617 750	–	–	617 750	561 332
Affectations d'origine interne	–	500 000	1 314 876	1 814 876	1 777 030
Non grevés d'affectations	1 633 408	–	–	1 633 408	1 277 365
	2 251 158	500 000	1 314 876	4 066 034	3 615 727
Total du passif et des soldes de fonds	5 342 140	547 875	1 322 161	7 164 301	6 503 067

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le Bureau

Le président

La trésorière

Régis Baradis

Carmelle Champagne-Chagnon

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 mars 2008

2008

2007

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Cotisations	3 395 446	—	—	3 395 446	3 227 468
Réinscriptions et admissions	196 276	—	—	196 276	193 595
Congrès et assemblée générale	—	—	—	—	28 700
Revenus de placements	107 039	27 457	63 201	197 697	165 909
Divers	25 314	—	—	25 314	14 479
Publicité	20 062	—	—	20 062	20 936
Ristournes	—	47 875	—	47 875	29 647
	3 744 137	75 332	63 201	3 882 670	3 680 734
Charges					
Services aux membres	204 799	—	—	204 799	187 383
Inspection professionnelle	231 658	—	—	231 658	240 541
Admission et évaluation	62 734	—	—	62 734	57 897
Formation	353 522	—	—	353 522	183 544
Recherche et développement	92 205	—	—	92 205	88 291
Communications	376 764	—	—	376 764	553 487
Discipline	145 703	—	—	145 703	148 995
Assemblée générale	59 387	—	—	59 387	49 537
Bureau	143 834	—	—	143 834	134 432
Comité administratif	16 810	—	—	16 810	21 201
Comités du Bureau	18 359	—	—	18 359	25 726
Administration	558 979	—	—	558 979	549 220
Services juridiques	141 521	—	—	141 521	131 768
Informatique	266 856	—	—	266 856	221 820
Secrétariat général	197 962	—	100 687	298 649	280 599
Gestion financière	152 819	—	—	152 819	140 736
Gestion de l'équipement et de l'immeuble (note 6)	329 381	—	—	329 381	279 651
	3 353 293	—	100 687	3 453 980	3 294 828
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	390 844	75 332	(37 486)	428 690	385 906

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

De l'exercice terminé le 31 mars 2008

2007

2008

	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début de l'exercice	561 332	1 277 365	500 000	1 277 030	3 615 727	3 229 821
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(82 585)	473 429	75 332	(37 486)	428 690	385 906
Virement interfonds (note 8)	–	–	(75 332)	75 332	–	–
Investissement en immobilisations	139 003	(139 003)	–	–	–	–
	617 750	1 611 791	500 000	1 314 876	4 044 417	3 615 727
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds au début de l'exercice	–	1 850	–	–	1 850	–
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenue au cours de l'exercice	–	19 767	–	–	19 767	–
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds à la fin de l'exercice	–	21 617	–	–	21 617	–
Solde de fonds à la fin de l'exercice	617 750	1 633 408	500 000	1 314 876	4 066 034	3 615 727

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline, inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Modification de conventions comptables – Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2007, l'Ordre a adopté les nouveaux chapitres 3855 et 3861 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les ajustements résultants de l'application du nouveau chapitre 3855 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation ont été comptabilisés rétroactivement et sont présentés comme gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds au début de l'exercice dans l'état de l'évolution des soldes de fonds. Les états financiers comparatifs n'ont pas fait l'objet d'un redressement. Le chapitre 3861 Instruments financiers – Information à fournir et présentation, lequel remplace le chapitre 3860 portant le même nom, établit les règles de présentation des instruments financiers et identifie l'information qui doit faire l'objet d'une divulgation.

INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Le chapitre 3855 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation établit les règles pour comptabiliser et évaluer les instruments financiers dans le bilan et pour présenter les gains et pertes à l'état des résultats. L'Ordre a choisi de comptabiliser ses placements en obligations à leur juste valeur et de les désigner comme étant disponibles à la vente, et de comptabiliser ses placements dans des dépôts à terme au coût et de les désigner comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués à différentes valeurs :

ACTIFS/PASSIFS	ÉVALUATION SUBSÉQUENTE
Encaisse	Juste valeur
Placements détenus jusqu'à échéance	Coût
Débiteurs	Coût
Ristournes à recevoir	Coût
Placements disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs	Coût
Dû à l'Office des professions du Québec	Coût

Les placements sont évalués sur la base des cotations obtenues de maisons de courtages certifiées. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen.

Constatation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2008 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

FONDS D'ADMINISTRATION

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Comptabilité par fonds (suite)

PROGRAMME D'ASSURANCE

DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre a procédé au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} avril 2007 et se terminant le 31 mars 2012. La prime annuelle par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes, sous condition que l'indice de perte du programme tel que défini à la convention soit inférieur ou égal à 25%. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la prime par membre est de 4,92 \$.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle ». Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012. Elle comprend un Fonds de stabilisation des primes, lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts de l'Ordre, servant à garantir la stabilité des primes futures, ainsi qu'un Fonds de prévention lequel est constitué à même les surplus d'opération et des intérêts payés lorsque le Fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$. Les Fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, majoré de 1% et d'un minimum garanti de 5% en autant que le montant des deux fonds soit maintenu à 1 000 001 \$ et plus. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement. Les dépôts de l'Ordre, s'il y a lieu, ne sont pas affectés par le surplus/déficit d'opération.

FONDS DE STABILISATION DES PRIMES

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produit du fonds lorsqu'ils sont payés et les ristournes le sont lorsqu'elles sont gagnées. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 500 000 \$ dans ce fonds.

FONDS DE PRÉVENTION

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont payés. La prime est déduite mensuellement de ce fonds. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 1 000 000 \$ dans ce fonds.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

Bâtiment	linéaire	35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	50 %
Équipement informatique	linéaire	3 ans
Logiciels	linéaire	5 ans

Utilisation des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

3. PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

Les placements détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés au coût et constitués de dépôts à terme. Le taux annuel d'intérêt des placements détenus à la fin de l'exercice est de 2,75 % et les échéances s'étendent de douze à trente jours suivant la fin d'exercice. Étant donné leur échéance à court terme, la juste valeur des dépôts à terme se rapproche de leur valeur comptable.

4. PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et sont constitués d'obligations gouvernementales, municipales et d'un billet dont le capital est garanti. Les obligations portent intérêt à des taux annuels variant de 3 % à 4,7 % et les échéances s'étendent d'avril 2008 à décembre 2016.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Net 2008	Net 2007
	\$	\$	\$	\$
Terrain	60 700	–	60 700	60 700
Bâtiment	1 023 339	590 490	432 849	436 756
Mobilier et équipement de bureau	39 178	25 395	13 783	1 518
Équipement informatique	186 368	163 684	22 684	17 721
Logiciels	170 344	82 610	87 734	44 637
	1 479 929	862 179	617 750	561 332

6. AMORTISSEMENT

La gestion de l'équipement et de l'immeuble comprend l'amortissement afférent aux immobilisations qui se détaille comme suit:

	2008	2007
	\$	\$
Bâtiment	28 707	28 530
Mobilier et équipement de bureau	2 620	1 518
Équipement informatique	18 669	14 212
Logiciels	32 589	50 021
	82 585	94 281

7. AIDE GOUVERNEMENTALE

Au cours de l'exercice 2007, l'Ordre s'est vu octroyer une subvention au montant approximatif de 102 000 \$ dans le cadre d'un projet. À ce jour, un montant de 90 000 \$ a été encaissé au titre de cette subvention, dont 55 000 \$ au cours de l'exercice 2008. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, un montant d'approximativement 65 000 \$ (2007 : 25 000 \$) au titre de cette subvention a réduit les charges d'honoraires professionnels à l'Admission et évaluation.

8. VIREMENT INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 75 332 \$ (2007 : 55 213 \$) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention.

9. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par baux et par contrats pour la location d'équipements de bureau. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices financiers sont les suivants :

Exercice prenant fin en	\$
2009	54 000
2010	28 000
2011	27 000
2012	25 000
	134 000

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

TABLEAU DES CHARGES – FONDS D'ADMINISTRATION

De l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
Salaires	1 153 380	1 138 437
Honoraires de présence	204 681	214 844
Charges sociales	174 892	154 171
Frais juridiques	13 824	23 319
Frais de vérification	12 000	10 000
Honoraires professionnels	343 683	179 877
Honoraires des interprètes et conférenciers	–	13 573
Formation	20 603	17 706
Frais de séjour et de déplacements	332 060	347 482
Frais d'expédition	199 915	208 204
Télécommunications	38 197	33 862
Publicité et promotion	107 579	117 216
Imprimerie et photocopies	210 629	224 990
Rapport annuel	18 289	15 413
Fournitures de bureau	50 037	45 180
Documentation	13 024	9 549
Graphisme et photographies	11 842	24 475
Rédaction et traduction	4 662	5 034
Entretien et réparations	94 635	37 748
Entretien d'équipement	37 882	35 608
Assurances	8 440	8 588
Taxes	35 404	35 085
Location de salles et d'équipement	77 607	91 590
Électricité et chauffage	33 941	34 723
Amortissement des immobilisations	82 585	94 281
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	37 841	37 165
Frais financiers	23 215	18 303
Autres charges	12 446	21 582
	3 353 293	3 198 005

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 et est rédigé conformément au *Règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, R.R.Q., 1981, c. C-26, r.4.

En complément d'information, l'Ordre présente également les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision

Catherine-Dominique Nantel
et Manon Salvas

Conception graphique

Kasern L'atelier créatif

ISBN 2-922924-10-6

Dépôt légal - Bibliothèque
nationale du Québec, 2008

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

531, Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2

www.oiiAQ.org